AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 134 - 15 FEVRIER 1979

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Au service des Agriculteurs de la Région :
REPONDEURS TELEPHONIQUES ET RADIODIFFUSION

Actuellement, nos abonnés et plus généralement tous les agriculteurs de la région Rhône-Alpes, ont la possibilité de connaître l'essentiel de la situation phytosanitaire :

1°) Sur l'ensemble de la région, deux fois par semaine de mi février à courant septembre en appelant le répondeur de la Station d'Avertissements Agricoles de LYON :(78)60.17.74.

De septembre à février, les dates d'enregistrements des messages sont plus espacées, mais le répondeur reste branché en permanence.

Outre un aperçu du climat de la période écoulée depuis le message précédent, il répond le cas échéant et en toutes saisons à des problèmes urgents qui ne peuvent trouver place en temps opportun dans le Bulletin de la Station.

2°) Sur le département de l'Isère en principe à la même cadence, par un texte plus bref, en appelant le répondeur de l'Agrométéorologie installé à la Station Météorologique de GRENOBLE -St-Martin d'Hères : (76) 42.64.01.

Les messages de ce répondeur comportent également des indications d'ordres météorologique et agronomique indiqués par le Service d'Agrométéorologie de la Météorologie Nationale.

3°) Enfin chaque problème urgent fait l'objet d'un "flash" radiophonique communiqué par notre service et diffusé entre 7 h et 8 h par la Station "FR 3 Rhône-Alpes" (498 m et M.F.), à jour variable bien entendu suivant la nécessité.

Ultérieurement, le répondeur de LYON devrait être réservé aux usagers de la Loire, du Rhône et des plaines de l'Ain, grace :

- Soit à l'installation d'autres répondeurs propres à notre Service,

- Soit à notre participation aux messages des répondeurs de l'Agrométéorologie ou des S U A D.

Ces répondeurs couvriraient :

- L'Ardèche et la Drôme (indicatif 75) à partir de VALENCE (PV) et ceci dans un proche avenir.

- Les Savoies et l'Est de l'Ain (indicatifs 50 et 79) à partir de CHAMBERY (PV) ou, à défaut d'une Station de la Météorologie Nationale d'un SUAD.

VIGNE

Traitements d'hiver -

Actuellement, les problèmes principaux qui justifient l'application de traitements d'hiver sur la vigne se réduisent à trois :

P.1.330

- L'EXCORIOSE - L'ESCA - LA PYRALE.

Bien qu'il s'agisse de deux maladies cryptogamiques et d'un insecte, il est intéressant de remarquer que le même produit est simultanément efficace contre ces trois ennemis

Il s'agit de l'Arsénite de Soude :

- Il est en effet efficace contre les chenilles hivernantes de la Pyrale, à la dose de 625g/hl d'arsenic (1L, 25 à 2L,5 de produit commercial suivant concentration de ce dernier)suffisante contre l'Excoriose, donc à fostiori à la dose de 1250 g/hl d'arsenic (2L,5 à 5 L de produit commercial) conseillée contre l'Esca.

- Si la date exacte de l'intervention contre la Pyrale est indifférente jusqu'au retour de l'activité de cette dernière, nonobstant la sensibilité du végétal à l'arsénite, l'Esca doit être combattu entre 2 semaines après la taille et 3 semaines avant le débourrement, alors que l'Excoriose peut encore être atteinte à une date plus proche de ce stade.

Ainsi le choix de la date et de la dose d'application de l'arsénite de Soude sera fonction du ou des ennemis à combattre, en notant, de plus, que le traitement contre l'Esca dispense d'une application ultérieure contre l'Excoriose.

Si l'ensemble de ces traitements doit viser la totalité du cep la lutte spécifique contre l'Esca nécessite une couverture soigneuse des plaies de taille, en protégeant toutefois les plaies plus importantes. par une peinture ou un mastic spécial.

En tout état de cause, ne traiter que par temps sec et en dehors des périodes de gel. Enfin, ce produit étant extrêmement toxique, le port de gants, de bottes de lunettes et de vêtements imperméables est vivement conseillé.

ARBRES FRUITIERS

Cloque du pêcher -

Si le traitement contre cette maladie n'a pas été effectué à l'occasion d'un traitement d'hiver, il peut encore être appliqué jusqu'au stade "pointe verte" des bourgeons à bois.

On utilisera de préférence un produit à base de Zirame ou de Thirame à 175g/hl de matière active.

Monilia del'abricotier -

Le temps de la quinzaine écoulée a été extrêmement favorable à la maturation des coussinets conidiens. D'autre part la persistance de ces conditions climatiques, ou leur retour rapide après le refroidissement prévu à partir du 16, risque de provoquer un départ prématuré de la végétation avec des risques importants de contaminations.

Un traitement doit être envisagé dès l'apparition du calice (stade B) à l'aide d'un produit cuprique à 375 g/hl de cuivre, soit 750 g/hl d'oxychlorure ou 1,5k/ha de bouillie bordelaise.

Psylle du poirier -

Dans les seules plantations d'altitude, type Hte-Savoie le traitement aux colorants nitrés peut encore avoir toute son efficacité. Dans toutes les autres régions le stade propice est dépassé.

Dans la perspective du traitement postfloral, nous signalons qu'une troisième pyréthrine de synthèse, la décaméthrine, à reçu l'autorisation de vente sous le nom commercial de DECIS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire Rhône-Alpes

R. GIREAU.

mprimerie de la stationRhône-Alpes- Le Directeur-Gérant :P.JOURNET- Inscription CPPAP.N°477 AD.

../..